



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Programme de travail de la sous-direction de la statistique et des études (SDSE), service statistique ministériel de la justice - 2022

JANVIER 2022



La SDSE fait partie du  
Service statistique  
public coordonné par  
l'Insee.

---

Retrouvez-nous sur :  
[justice.gouv.fr](http://justice.gouv.fr)

# Programme de travail 2022

La sous-direction de la statistique et des études (SDSE) du secrétariat général du ministère de la Justice est le service statistique ministériel (SSM) de la justice. A ce titre, elle porte des missions de statistique publique dans le cadre de la loi de 1951, et veille à prendre en compte les avis du Conseil national de l'information statistique (CNIS), en particulier ceux émis dans le cadre de l'élaboration du moyen terme 2019-2023. Elle remplit également une mission d'appui au pilotage des politiques du ministère, venant en soutien des directions métiers. Elle est de ce fait amenée à travailler en réseau tant avec les autres unités du service statistique public (Insee ou service statistique du ministère de l'intérieur, en particulier) qu'avec les directions métiers du ministère de la justice.

Dans le prolongement des précédents programmes de travail de la SDSE, celui de l'année 2022 s'inscrit dans le moyen terme ministériel, du CNIS et de la statistique publique. Il articule ainsi des objectifs de développement et de rationalisation du système d'information statistique ministériel, de réponse à la demande tant externe qu'interne, de diffusion accrue et de valorisation à travers les études et le soutien à la recherche.

Du côté de la production statistique, les méthodes sont en pleine évolution avec un recours accru aux données issues des applicatifs de gestion. Le projet de Système d'Information Décisionnel et statistique (SID) a ouvert de nouvelles possibilités pour la statistique pénale en permettant d'investir le suivi de la filière pénale en aval de l'application de gestion Cassiopée. L'exploitation par la SDSE des autres sources de cette même filière s'est poursuivie en 2021 : avec APPI, puis Genesis, et Minos, ou encore le Casier Judiciaire. Le plan de transformation numérique du ministère, plan ambitieux, devrait permettre dans les prochaines années la mise en place d'applicatifs modernisés dans la filière pénale comme dans le civil. Dans le domaine pénal, l'arrivée de la procédure pénale numérique permettra la mise en place d'un identifiant unique entre les ministères de l'intérieur et de la justice. S'agissant de la statistique civile, le projet ministériel Portalis offre l'opportunité d'un virage important avec une collecte de données centralisée et automatisée. C'est également le cas pour ce qui concerne l'aide juridictionnelle avec le déploiement de SIAJ.

L'action de la SDSE s'intégrera dorénavant dans une dynamique plus large autour de l'usage et de la valorisation de la donnée au sein du ministère, avec la mise en place d'une feuille de route ministérielle de la donnée. Celle-ci a été finalisée en 2021. Le SSM Justice contribuera très largement à cette feuille de route, de par la nature de ses activités et par certaines actions qu'il prendra en charge. Il réalisera en particulier dès 2022 une cartographie des sources de données au sein du ministère.

## Consolider et moderniser l'appareil de production statistique de la justice



La SDSE fait partie du Service statistique public coordonné par l'Insee.

## Présenter une offre statistique cohérente en donnant des gages de clarté et de qualité

Comme tous les services statistiques ministériels, la SDSE travaille dans le respect des principes du code des bonnes pratiques de la statistique européenne. C'est le gage de la qualité de ses travaux et productions. Son amélioration est une préoccupation permanente.

Depuis 2016, la SDSE a réalisé l'alignement de ses pratiques de diffusion sur celles en vigueur dans le service statistique public, dans le respect du code de bonnes pratiques de la statistique européenne : notamment par la diffusion selon un calendrier préétabli et disponible en ligne sur les pages statistiques du ministère. La réalisation systématique d'analyses d'impact relatives à la protection des données permet depuis la loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles de s'assurer de la conformité des traitements de la SDSE au Règlement Général sur la Protection des Données.

En 2022, l'effort de clarté des statistiques produites par la SDSE et de qualité des processus sous-jacents sera poursuivi. Il s'agira de développer encore la diffusion des données statistiques avec une documentation associée, d'y adjoindre des informations sur leur qualité selon les normes en vigueur y compris pour ce qui concerne la révision, et de continuer à documenter les processus statistiques de la SDSE jusqu'à l'archivage. La

démarche qualité (description des processus, analyse des risques et identification des voies d'amélioration) entreprise sur les processus structurants sera poursuivie, dans le cadre d'un plan d'actions qualité annuel en particulier, et des fiches qualité régulièrement mises à jour.

## Poursuivre les travaux de production et terminer la documentation statistique de la filière pénale

### Étendre la production de statistiques publiques sur le champ pénitentiaire

Dans le cadre d'une réorganisation du Secrétariat général du ministère, opérée en 2017, le transfert de la production de statistique pénitentiaire à vocation de statistique publique de la direction de l'administration pénitentiaire (DAP) vers la SDSE a été acté. L'Autorité de la statistique publique (ASP), appelée légalement à se prononcer sur la réorganisation impactant l'activité du SSM, a salué ce transfert.

Les premières productions de statistiques sur le milieu ouvert ont abouti en juillet 2019 à une publication désormais trimestrielle sur l'activité des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP). Des données complémentaires, annuelles, ont été diffusées en juillet 2020. Depuis début 2022, la production trimestrielle de statistiques sur le milieu fermé avec l'exploitation des données de GENESIS (Gestion Nationale des personnes écrouées pour le suivi individualisé et la sécurité) est assurée par la SDSE.

Par ailleurs, pour permettre le respect de l'article 2 de la loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice, qui dispose de la remise au Parlement d'un rapport portant sur la récidive des détenus sortant de prison, la SDSE avait procédé en 2019 à l'appariement des informations concernant les personnes détenues enregistrées dans GENESIS et celles portant sur les personnes condamnées inscrites au casier judiciaire national. Elle a fourni en 2020 les premiers éléments statistiques nécessaires à la rédaction du rapport et les analyses se sont achevées au printemps 2021. Fin 2021, il a été décidé de pérenniser cette production avec une mise à jour annuelle afin de disposer d'un système d'information permanent sur cette population, permettant par ailleurs des analyses de la récidive sur des périodes plus longues dans le temps.

### Contribuer à une approche statistique intégrée de la filière sécurité justice

Pour éclairer les décisions de politique publique concernant la sécurité et la justice, une vision plus large de la filière pénale est souhaitable. Un chantier a été ouvert avec le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) pour rapprocher les statistiques de la sécurité et de la justice sur des contentieux ciblés. Ces travaux se poursuivront sur les homicides et les morts violentes, sur lesquels les deux SSM sont régulièrement interrogés. Le rapprochement méthodologique concerne également les statistiques sur les contentieux économiques et financiers, sur lesquelles les deux SSM sont interpellés dans le cadre des travaux du Conseil d'orientation de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (COLB).

En réponse à l'avis de moyen terme SERPU6<sup>1</sup> de la commission services publics et services aux publics du CNIS, le croisement des données statistiques du ministère de l'Intérieur et du ministère de la Justice est par ailleurs étudié notamment dans la perspective de développements de panels et suivis de cohortes, au minimum en tirant parti des informations déjà présentes dans les flux inter applicatifs existants entre les deux administrations, mais actuellement non remontées dans les extractions pour la statistique.

### Développer les suivis de cohorte dans une approche de panels

La demande de suivi des parcours des personnes ayant été confrontées à la justice est importante : plusieurs rapports de l'inspection générale de la justice et le livre blanc sur l'immobilier pénitentiaire ont souligné ce besoin et appelé à l'adaptation des systèmes d'information de la justice. Pour autant, le suivi de l'auteur d'une infraction ou d'une victime au pénal était jusqu'à récemment impossible sur le plan statistique. L'article 85 de la loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice, en introduisant la

---

<sup>1</sup> Avis SERPU6 : Faire évoluer le système d'information relatif aux données sur la sécurité

Le Conseil souhaite que les services statistiques en charge de la sécurité intérieure et ceux de la justice mettent chacun en place un identifiant individuel, notamment dans le cadre de la dématérialisation de la procédure pénale, afin, d'une part, de suivre les parcours des personnes, et d'autre part, d'enrichir les informations d'origine administrative par des données d'enquête.

possibilité pour la SDSE, service statistique ministériel de la justice, d'être destinataire des données nominatives de Cassiopée, ouvre la voie à des travaux d'appariement entre les différentes affaires pénales relatives à une même personne. La reconstitution de trajectoires devant les juridictions pénales est désormais possible. Les travaux sur ce chantier commenceront au 1<sup>er</sup> semestre 2022, sous réserve de la mise à disposition des données correspondantes.

Les travaux sur la construction d'un panel des jeunes se sont poursuivis avec des expérimentations sur les méthodes d'appariement statistique. L'objectif est d'aboutir en 2022 à une chaîne de production du panel industrialisée. Les premiers travaux d'exploitation seront ensuite entamés : notamment la description des trajectoires judiciaires des jeunes délinquants et des jeunes en danger, ainsi que la mesure de la récidive, de la réitération et de la désistance des jeunes. Ces travaux répondent à l'avis de moyen terme SERPU8<sup>2</sup> de la commission services publics et services aux publics du Conseil national de l'information statistique (CNIS).

En réponse à la proposition n°11 du rapport des « quatre inspections générales » sur les statistiques en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, un suivi de cohortes des affaires sur le sujet sera mis en œuvre.

### Poursuivre les travaux d'ingénierie et de production statistique sur la filière pénale

Les travaux visant à enrichir les indicateurs pénaux à partir de Cassiopée via le SID, d'APPI, Genesis et dorénavant Minos seront poursuivis, dans une perspective d'industrialisation de la production de ces indicateurs.

Le projet de refonte du Casier judiciaire national, dit ASTREA (Application de Stockage, de TRaitement et de Restitution des Antécédents judiciaires), sera poursuivi. La production d'un fichier statistique à partir des données du casier judiciaire est en effet une des activités régulières de la SDSE très attendue. Or, l'arrivée d'ASTREA nécessite une refonte des chaînes statistiques de la SDSE. Un sujet important concernera la reprise des données historiques. Ainsi en 2022, les travaux se poursuivront sur l'accueil et le traitement des données relatives aux personnes morales et à la préparation de la bascule pour les personnes physiques.

L'exploitation de la source APPI sera poursuivie pour développer de nouveaux indicateurs sur le post-jugement, l'application des peines intégrant la nature de la mise à exécution. Une nouvelle application est en cours de conception (PRISME) afin de résoudre les difficultés techniques de l'application actuelle et de proposer de nouvelles fonctionnalités pour s'adapter à l'évolution des pratiques : la SDSE devra adapter ses chaînes de traitement à l'application qui sera déployée par la DAP.

L'accès aux données individuelles de l'application Minos, en substitution des données agrégées reçues actuellement – et qui avaient permis en 2018 de supprimer le volet de l'enquête « cadres du parquet » menée auprès des juridictions sur leur activité en termes d'ordonnances pénales et jugements pour les contraventions des classes 1 à 5 – est effective depuis mars 2021. La SDSE va poursuivre ses travaux concernant le suivi de ces contraventions et mettra des fichiers de diffusion et des données agrégées à disposition de la DACG.

D'autre part les conditions de suivi de la forfaitisation de délits seront approfondies, en lien avec l'agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) avec une convention d'accès aux données qui a été validée par le CNIS. En 2022, de premières données seront mobilisables via l'outil Kibana et il sera recherché la possibilité de disposer de données individuelles au cours de l'année.

La SDSE continuera par ailleurs à gérer des dispositifs d'enquêtes permanentes sur le pénal : Cadres du parquet (annuels), indicateurs trimestriels... auprès des juridictions. A mesure que la SDSE accède à de nouvelles sources, leur exploitation directe permet

---

<sup>2</sup> Avis SERPU8 : Suivre les trajectoires des jeunes en prise avec la justice

Le Conseil soutient la réactivation du panel des jeunes mineurs et l'élargissement de son champ aux jeunes de moins de 26 ans. Ce panel permettra d'améliorer la connaissance sur les phénomènes de récidive et de désistance (processus de sortie de la délinquance). Il permettra aussi de relier le suivi des affaires pénales et celui des affaires civiles.

d'alléger les dispositifs d'enquête. A noter que les cadres du parquet ont été élargis début 2021 au suivi de l'activité des cours criminelles départementales.

### Poursuivre les travaux entamés dans le cadre du projet de Système d'Information Décisionnel et statistique (SID)

Le projet de Système d'Information Décisionnel et statistique (SID) a pour objectif de créer un seul et même entrepôt de données à partir de l'intégration des données de chaque application, afin d'établir des traitements cohérents sur l'ensemble d'entre elles, qu'elles soient utilisées à des fins décisionnelles ou statistiques.

La première étape du projet porte sur la filière pénale, et intègre des sous-projets de nature variable en lien avec le dé-commissionnement des infocentres métiers. La SDSE pilote le sous-projet SOCLE chargé de la collecte des données de la filière, de leur qualification commune et de leur mise à disposition des projets décisionnels du ministère. Elle conduit également le sous-projet statistique d'exploitation de ces données, pour les besoins d'études, les analyses ad hoc et la statistique publique. Des sous-projets décisionnels sont par ailleurs pilotés par les directions métiers.

Le rythme de construction du socle du SID prévoyait originellement la livraison annuelle de deux versions majeures. Le socle intègre actuellement les sources Cassiopée et APPI. En 2021, et malgré le contexte budgétaire contraint, des évolutions importantes ont été réalisées pour prendre en compte :

- le déploiement complet de l'application Cassiopée dans les cabinets d'instruction,
- la prise en compte des impacts de la loi de programmation Justice (LPJ),
- le déploiement toujours en cours dans les cours d'appel.

Pour réaliser ces travaux, la maîtrise d'ouvrage transverse (MOAT) du sous-projet socle, positionnée au sein de la SDSE, travaille en concertation avec les directions métiers concernées (DACG, DSJ, sur la filière pénale). Elle prépare les spécifications fonctionnelles, assure la recette des livraisons successives, et gère la documentation de référence précisant les différents concepts utilisés.

Par ailleurs, la MOAT accompagne les directions, à leur demande, dans la conduite de leurs sous-projets décisionnels : échanges sur les projets de spécifications, appui pour la recette, formation, assistance, centralisation de la documentation relative aux données mises à disposition des sous-projets décisionnels portés par les directions (dimensions, matrice d'indicateurs, règles). Pour 2021, les échanges avec Pharos, ont permis la production de magasins de données (datamarts) sur l'activité des cours d'appel et sur les affaires à l'instruction.

L'année 2021 aura été particulièrement marquée par l'absence de budget dédiée au projet. D'abord au premier semestre, conduisant à l'arrêt des prestations de développement par le SNUM et faisant peser des risques sur le maintien opérationnel des chaînes de traitement. La seconde moitié de l'année 2021 a, quant à elle, été marquée par l'attribution au profit exclusif du sous-projet socle de la DSJ d'un budget très restreint, ne permettant pas la prise en compte des besoins de la SDSE et de la DACG dans le cadre du projet. Seuls les développements réalisés par la MOAT ont permis de pallier très partiellement cette difficulté en assurant les travaux de développements à la place de la MOE.

## Moderniser le dispositif de collecte statistique sur le champ de la justice civile

### Poursuivre la refonte des dispositifs de collecte sur le civil, prendre le virage de Portalis

La production de la statistique civile s'appuie sur un entrepôt de données, le Répertoire Général Civil (RGC), alimenté à partir de remontées des différents logiciels civils. La SDSE est engagée depuis plusieurs années dans une refonte progressive des dispositifs de constitution des bases de données statistiques en aval afin de disposer d'informations plus rapidement, en flux mensuels, avec de nouveaux indicateurs (ces nouveaux indicateurs contribuent notamment à l'alimentation mensuelle en données brutes de Pharos, puis permettent de disposer de bases alimentées en continu et centralisées).

La SDSE poursuivra son action de maintenance des modules d'extractions statistiques des applicatifs métiers du domaine civil sous forme de propositions d'évolutions faites auprès de la DSJ : il s'agit d'une activité permanente de maintenance d'une douzaine d'applications pour prendre en compte des nouvelles dispositions législatives impactant les fonctions statistiques. La SDSE participe aux instances de suivi de la maintenance des applicatifs aux côtés de la MOA-métier et du SNUM (un comité de maintenance mensuel pour chacune des deux familles d'application). Chaque évolution législative nécessite d'instruire son impact sur la constitution des extractions statistiques et de rédiger en conséquence des spécifications d'évolutions. A la livraison des nouvelles versions des applications, il est procédé à la recette du module d'extraction et des chaînes de contrôles-redressements (test des nouveautés et tests de non régression).

Ce dispositif devra continuer à s'améliorer d'une part avec la généralisation de la mise en place d'extractions automatiques basées sur des dates systèmes, sans contrôle préalable et feu vert des juridictions (Arevix, automatisation de la collecte et de l'envoi des informations des XTI), et d'autre part avec des contrôles/redressements par la SDSE plus exigeants pour améliorer la cohérence des données. Les flux actuels transitent vers la SDSE par des serveurs de messagerie ; des travaux sont menés avec le service du numérique (SNUM) pour utiliser la plate-forme d'échanges (PFE) du ministère. Ces importantes modifications d'architecture s'accompagnent nécessairement d'une maintenance de la chaîne d'accueil des fichiers et des outils de suivi de la collecte.

Par ailleurs, un rapport de l'inspection générale de la justice ayant récemment pointé des divergences entre les données issues de l'exploitation du RGC et celles obtenues au moyen d'enquêtes, un travail de construction d'une série statistique de stocks civils rebasée et fiable dans le temps sera mené en 2022. Dans cette perspective, un plan d'actions a été proposé à la DSJ.

L'arrivée de Portalis va changer en profondeur les applicatifs civils, avec un impact fort sur les chaînes aval de production statistique. La réflexion sur les évolutions du RGC et des productions qui en sont tirées, en lien avec le développement de Portalis sera poursuivie. Il est notamment prévu en 2022 de commencer les réflexions d'une nouvelle chaîne de traitements Portalis s'appuyant sur les premières données CPH disponibles.

### Etendre la production de statistiques publiques sur le champ des professions réglementées

La production de statistique sur les professions réglementées était jusqu'à récemment assurée par le pôle d'évaluation de la justice civile de la direction des affaires civiles et du sceau (DACS), à partir des données du logiciel OPM, élément central du dispositif d'interface entre le bureau de gestion des officiers publics et ministériels, et les professions (notaires, huissiers de justice, commissaires-priseurs judiciaires, greffiers des tribunaux de commerce et avocats aux conseils). Débutée en 2020, la mise en place par la SDSE d'un dispositif d'alimentation d'une base statistique sur les OPM sera poursuivie dans un objectif de production de statistique publique et de réponse aux besoins de la DACS.

## Développer une statistique sur l'accès au droit, sur l'aide juridictionnelle et sur l'aide aux victimes

### Adapter les dispositifs de collecte à la réforme de l'aide juridictionnelle

Les critères d'attribution de l'aide juridictionnelle ont été modifiés au 1<sup>er</sup> janvier 2021, avec une attribution de l'AJ désormais fondée sur le revenu fiscal de référence. Par ailleurs, le projet de loi de finances 2021 a réformé la commission d'office. Ces évolutions prennent place alors que les applicatifs de gestion de l'aide juridictionnelle sont en cours de refonte.

### Poursuivre les enquêtes auprès des intervenants du processus judiciaire

Pour répondre notamment aux besoins des directions et services du ministère, la SDSE réalise des enquêtes auprès des juridictions, d'associations socio-judiciaires et des divers intervenants dans le processus judiciaire.

La réalisation d'enquêtes permanentes ad hoc est cependant coûteuse et doit être, dans la mesure du possible, réservée à des sujets sur lesquels l'exploitation des données des

applicatifs de gestion ne permet pas de répondre aux questions posées. L'exploitation accrue des données des applicatifs de gestion doit permettre à terme de produire de façon automatisée plusieurs indicateurs. L'un des enjeux pour les années à venir est aussi de faire disparaître la part résiduelle de la collecte réalisée sur support papier en mettant en place les conditions d'une collecte électronique généralisée, y compris hors du périmètre ministériel, marquant ainsi une présence dans l'ère numérique. En 2022, une réflexion autour de la mise en ligne d'enquêtes hors du périmètre ministère de la justice, c'est à dire par internet, sera menée.

L'année 2020 a vu la refonte de l'enquête auprès des maisons de justice et du droit (MJD) et le lancement de la refonte du questionnaire auprès des associations d'espaces de rencontre parents-enfants (ERPE). Celui-ci a pu être finalisé un an plus tard. En 2021, l'enquête auprès des délégués du procureur a été aménagée. En 2022, c'est le questionnaire de l'enquête auprès des associations d'aide aux victimes qui sera actualisé.

### Adapter les dispositifs de collecte sur les divorces, aux évolutions liées à la loi de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle (J21)

La loi de modernisation de la justice au 21<sup>e</sup> siècle contient un certain nombre de dispositions impactant la production de statistiques.

Ainsi, elle consacre l'obligation faite aux époux de consentir à leur divorce par consentement mutuel par acte sous signature privée contresigné par avocats, déposé au rang des minutes d'un notaire. La remontée de données statistiques des notaires n'a pas été inscrite dans la loi. Pour maintenir la continuité de la production statistique sur les divorces par consentement mutuel (soit environ 54 % de l'ensemble des divorces), et donc sur l'ensemble des divorces, diverses solutions ont été recherchées avec le Conseil supérieur du notariat (CSN) mais sans succès. Il a ainsi été décidé que les informations sur les divorces amiables remonteraient via les données de l'état civil pilotées par l'INSEE. Des données pérennes sont attendues à partir de janvier 2023. Pour les historiques précédents et jusqu'en 2022, la SDSE va mobiliser les fichiers Fidéli des impôts pour pouvoir estimer le nombre de divorces amiables. Cette remontée constitue un préalable indispensable à toute évaluation des impacts de la loi. La mesure des divorces contentieux 2021 et sans doute également les données 2022 devrait être perturbée avec la mise en place de l'assignation à date qui a des conséquences sur le suivi des dossiers engagés avant 2021 et faisant l'objet d'une ordonnance de conciliation puis d'une assignation à date après juin 2021.

### Développer une statistique sur les modes alternatifs de règlement des litiges

Le développement des modes alternatifs de règlement des différends (ou des litiges, MARD et des MARL) est porté par la loi de modernisation de la justice au XXI<sup>e</sup> siècle (J21) puis par la LPJ. Ce développement va changer en profondeur les modalités d'accès au droit et à la justice pour toute une famille de contentieux. L'évaluation de la loi, mais aussi plus largement de l'accès au droit et à la justice exigent le développement de nouveaux indicateurs et de nouvelles études statistiques.

Les logiciels utilisés en juridictions (WinciTGI et WinciCA) doivent intégrer le développement des MARD, et surtout la prise en compte de leur caractère obligatoire préalablement à la saisine du juge. Leur évolution prévoit notamment la saisie des MARD et des MARL obligatoire lorsque l'affaire arrive en justice. L'exploitation statistique des données tirées des logiciels de gestion permettra de documenter la place des MARD dans les affaires traitées par la justice. Elle ne permettra pas en revanche d'évaluer l'impact global de la déjudiciarisation, lorsque le MARD aura suffi à résoudre le différend.

La SDSE réalise déjà des enquêtes auprès des conciliateurs de justice et des médiateurs pénaux. Une enquête auprès des médiateurs familiaux agréés est également produite par la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF). A la demande du Service de l'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes (Sadjav), une première enquête auprès des médiateurs civils, commerciaux et sociaux, exploratoire, a été lancée et exploitée en 2020 auprès des médiateurs du champ de la justice civile (environ un millier de médiateurs), afin d'approcher leur activité et leur profil (collecte en ligne par prestataire). Une nouvelle enquête ponctuelle est programmée pour 2022 avec la mise en place d'un suivi annuel pour établir un référentiel des médiateurs. Cette enquête constituera une expérimentation avant la mise en place probable d'un dispositif pérenne s'appuyant sur une enquête

annuelle dès 2024 sur l'activité 2023.

## Maintenir une offre d'enquêtes

### Maintenir la collecte ponctuelle d'échantillons de décisions pour des études spécifiques

La SDSE réalise régulièrement des enquêtes sur décisions de justice, en réponse aux besoins des directions métiers ou plus largement de la demande d'information qui lui est faite. Ces enquêtes consistent à collecter auprès des juridictions des décisions, sous format papier. Une grille d'analyse est définie à partir d'un sous-échantillon de ces décisions, et est utilisée pour la saisie des principales informations en une base structurée permettant l'exploitation statistique. Compte tenu de la charge associée à ces enquêtes, la SDSE ne peut en réaliser qu'une chaque année, et en préparer une autre.

En 2021, la SDSE a terminé l'enquête sur décisions relative aux contentieux du logement, interrompue par la crise sanitaire. Une enquête a par ailleurs été réalisée à partir de la collecte de décisions relatives aux ordonnances de protection en cas de violences conjugales (demande de la DACS), pour une exploitation dès le début 2022. Les données de cette enquête seront rapprochées dans un second temps des données pénales, afin de permettre une vision plus complète du traitement judiciaire des auteurs de violences conjugales. Cette opération sera réalisée fin 2022 après récupération des variables identifiantes dans les ordonnances de protection au cours du second semestre 2022.

En 2022, la SDSE assurera la préparation d'une enquête à réaliser en 2023, enquête dont le thème sera précisé en fin d'été.

### Poursuivre les enquêtes de perception

Le dispositif cadre d'enquêtes de perception, de satisfaction ou d'opinion auprès des justiciables a été mis en place en 2006. Il s'agit d'enquêtes principalement sous-traitées. Son objectif est de compléter la connaissance de la perception de la Justice par le citoyen. Le marché correspondant a été renouvelé fin 2017 et permet de poursuivre la réalisation d'enquêtes contribuant à l'évaluation de la qualité du service rendu par le ministère et de la connaissance de l'institution auprès de différents publics ou acteurs de la justice.

En 2021, une enquête sur le travail d'intérêt général (TIG) a été réalisée, en lien avec les directions du ministère et l'agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice (ATIGIP). Elle s'adressait aux encadrants de TIG majeurs et portait sur leur activité, les freins et leviers au développement des TIG. En 2022, outre la reconduction d'une enquête auprès des médiateurs civils inscrits sur les listes des cours d'appel, l'extension de l'enquête réalisée en 2021 aux encadrants de tigistes mineurs est envisagée.

## Mieux connaître les justiciables

### Lancer une grande enquête afin de mieux comprendre les attentes des citoyens

L'évaluation de la qualité du service de la justice passe aussi par la connaissance des besoins et attentes des justiciables. En matière de justice pénale, l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS), pilotée par l'Insee, l'ONDRP et le SSMSI, permet de collecter des informations sur leur satisfaction vis-à-vis de la justice pénale. *En 2021, la SDSE a participé aux travaux préparatoires à la rénovation de cette enquête, reprise par le SSMSI.* Par ailleurs, la préparation de la réalisation d'une enquête sur la justice civile en population générale se poursuivra en 2022. L'avis d'opportunité sera demandé au CNIS au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, la collecte est programmée pour fin 2023. Les objectifs de l'enquête sont de disposer de l'information nécessaire à la construction d'indicateurs à l'échelle nationale : premières attentes des justiciables, confiance dans la justice, satisfaction des usagers, taux de non-recours. L'enquête nationale sera centrée sur la justice civile, pour deux raisons principales : premièrement, celle-ci a été historiquement très peu traitée dans les enquêtes menées sur la justice en France ; en outre, la justice pénale est déjà en partie abordée par l'enquête « Cadre de Vie et Sécurité » du ministère de l'intérieur. Ainsi, il



s'agira de mesurer la part dans la population générale des différents types de justiciables, en particulier les justiciables qui ont renoncé à faire valoir leurs droits et les justiciables « usagers ». L'enquête doit aussi permettre d'estimer le taux de non-recours, c'est-à-dire la proportion de justiciables au sein de la population française qui ne fait pas valoir ses droits, pour chaque grande catégorie de contentieux, les plus significatifs d'un point de vue quantitatif (contentieux locatif, affaires familiales entre autres exemples). La collecte sera effectuée par internet, puis par téléphone avec relances courrier, courriel et téléphone ; une collaboration étroite avec l'Insee est à l'étude, notamment pour la phase de collecte par Internet.

### Enrichir les sources justice par des sources externes

Les logiciels de gestion des affaires sont relativement pauvres en données socio-économiques, et ne permettent pas de connaître les caractéristiques de la population ayant été confrontée à la justice. Pour améliorer cette connaissance, les fichiers statistiques pourraient être enrichis par des données issues d'autres bases statistiques de source administrative, par exemple des données fiscales. Les conditions de mise en place de tels enrichissements commenceront à être explorées en 2022, et notamment la récupération de données nominatives des logiciels de gestion des affaires civiles, dans le cadre des évolutions des extractions pour la statistique rendues nécessaires par l'arrivée de Portalis. Les enregistrements portant sur les entreprises dans les bases justice, notamment dans celles des tribunaux de commerce, seront par ailleurs enrichies d'informations économiques issues d'Esane, dispositif de statistiques structurelles d'entreprises, élaboré par l'Insee.

## Contribuer à la définition d'un système de référence au sein du ministère

Les concepts et les nomenclatures jouent un rôle structurant et fort pour la statistique. Tous les travaux ou projets qui visent à faire évoluer les nomenclatures de références du ministère sont essentiels. Avec les directions métiers, la SDSE apportera son expertise pour faire valoir les besoins statistiques le plus en amont possible, non seulement dans les évolutions des différents applicatifs mais par une participation au projet de refonte du SRJ.

Par ailleurs, dans le cadre du SID, la SDSE continuera à mettre en place un référentiel conceptuel sur les unités de compte et les indicateurs en s'appuyant autant que possible sur les systèmes de référence ministère pour les nomenclatures.

En tant que SSM, la SDSE participe par ailleurs aux travaux d'harmonisation des nomenclatures et des concepts coordonnés par l'Insee, et veille à leur application au ministère de la Justice. Ces travaux permettent à l'ensemble des producteurs de statistiques de définir et de partager les concepts et les nomenclatures pour comparer leurs statistiques tant au niveau national qu'international. En 2020, la SDSE a continué à participer à un groupe de travail animé par l'Insee pour coordonner la mise en place en France de la nomenclature internationale des infractions (ICCS), ou plutôt de sa déclinaison française, la nomenclature française des infractions (NFI), aux côtés du SSM-Sécurité intérieure, et, pour ce qui concerne le ministère de la Justice, de la DACG. A l'issue des travaux de ce groupe, l'implémentation de la nomenclature ICCS dans les bases pénales est entreprise, avec un impact fort sur les nomenclatures de synthèse et de diffusion sur les infractions actuellement utilisées. De premières diffusions en NFI sont attendues en 2022 au travers de séries issues du Casier judiciaire national et mises à disposition dans le Références Statistique Justice ou dans le rapport des condamnations en fin d'année.

Ces travaux répondent notamment à l'avis de moyen terme SERPU<sup>3</sup> de la commission services publics et services aux publics du Conseil national de l'information statistique (CNIS).

---

<sup>3</sup> Avis SERPU 7. Favoriser une nomenclature unique des infractions

Le Conseil encourage l'élaboration d'une nomenclature des infractions commune aux systèmes d'information des services en charge de la sécurité intérieure et de la justice, et articulée avec la Classification internationale des infractions à des fins statistiques (International classification of crimes for statistical purposes, ICCS), pour permettre la production de données statistiques harmonisées et favoriser les comparaisons internationales.

## Adapter la diffusion des statistiques aux besoins des utilisateurs

L'activité de diffusion de la SDSE porte à la fois sur la mise à disposition de fichiers, tableaux et séries statistiques, et sur des publications. Ces dispositifs ont fortement évolué au cours des dernières années, dans le sens d'une offre accrue de données. Il importe d'en améliorer la structuration pour mieux répondre aux besoins des utilisateurs, tant internes qu'externes. Ces travaux répondent notamment à l'avis de moyen terme AVG8<sup>4</sup> du Conseil national de l'information statistique (CNIS).

En outre, dans le cadre de la feuille de route de l'administration ministérielle des données, une action de cartographie permettra sur l'année 2022 de lister les données disponibles au sein du ministère, ainsi que les données manquantes et/ou difficilement accessibles. Ces données devront être qualifiées et catégorisées selon leur nature (référentiels, statistiques, données enrichies, décisions de justice, données liées à l'application des peines...), selon leur disponibilité, selon les besoins exprimés de réutilisation et de partage, en vue d'une priorisation des actions à mener par les instances de gouvernance de la donnée du ministère. Ce travail pourra par la suite être enrichi avec les données extérieures susceptibles d'être utilisées par les directions du ministère (données du ministère de l'intérieur, données fiscales...) ou les besoins d'utilisateurs extérieurs en données produites par le ministère. Afin d'exploiter au mieux les synergies possibles entre la satisfaction des besoins des directions du ministère et la production de statistiques publiques et de tirer parti des compétences et de l'expérience du service statistique ministériel, cette cartographie ministérielle est pilotée par la SDSE.

## Proposer une offre structurée de diffusion

En interne, la SDSE privilégie, dans ses productions à destination du ministère, la satisfaction des besoins de l'administration centrale plutôt que de ceux exclusivement des juridictions qui est assurée par la DSJ. Elle met ainsi à disposition des directions les indicateurs qui leurs sont nécessaires, et réalise des travaux d'analyse spécifiques à la demande des directions.

Cette activité sera poursuivie, en privilégiant toutefois la diffusion la plus riche possible de manière à alimenter le plus largement le débat public : dans une démarche de rationalisation, et pour réduire les coûts liés à la double alimentation, les données actuellement livrées via l'intranet du ministère continueront d'être, autant que faire se peut, transférées vers l'internet du ministère.

L'offre de diffusion continuera à être structurée pour alimenter trois vecteurs :

- internet pour la diffusion de statistiques publiques et de chiffres-clés : les publications, des tableaux et des définitions à destination de tous les publics (grand public et médias ; public spécialisé : parlementaires, professionnels du droit, chercheurs...);
- une réponse à la demande, appelée à diminuer grâce à une diffusion accrue de données en ligne ;
- un accès à des bases de données documentées pour les chercheurs, via un dispositif sécurisé utilisé par la statistique publique (le centre d'accès sécurisé aux données, CASD).

Des données sur les conseils de prud'hommes, sur les PACS (jusqu'en 2017), sur les tribunaux de commerce puis sur les condamnations inscrites au Casier judiciaire et sur les affaires terminées enregistrées dans Cassiopée y sont d'ores et déjà accessibles. Cette offre de diffusion générale est complétée en interne au ministère par des produits spécifiques, en particulier un accès à des bases de données documentées, les bases de données et les droits d'accès étant définis au cas par cas en fonction des sources et des besoins des directions ; c'est dans ce cadre qu'en particulier, des cubes tirés de l'exploitation des données du fichier statistique de Cassiopée et du fichier statistique d'APPI sont diffusés.

Depuis 2018, découlant de l'aboutissement de travaux d'ingénierie statistique pour définir de nouveaux indicateurs, l'offre de données statistiques en ligne s'est enrichie. En particulier, des indicateurs relatifs à la durée des affaires pénales ont été mis à disposition

4 Avis AVG 8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public

Le Conseil recommande aux services de la statistique publique de poursuivre leurs efforts pour améliorer la lisibilité de leur offre. Celle-ci couvre à la fois les nomenclatures utilisées, l'information sur les sources de données qu'ils produisent et la diffusion des statistiques et analyses qui en sont issues.

sur internet et intranet. En 2021, la SDSE a préparé une déclinaison des indicateurs pénaux mis sur internet au niveau département, qui a permis de simplifier la diffusion via intranet. Certains indicateurs pénaux de durée et des indicateurs de durée de certaines affaires civiles, déclinés pour chaque TJ, ont également été mis à disposition en vue de répondre aux exigences de qualité des services publics du programme « action publique 2022 ». Le statut SDMX a été ajouté aux indicateurs pénaux ; il reste à étendre à tous les indicateurs. Ces travaux répondent notamment à l'avis de moyen terme AVG5<sup>5</sup> du Conseil national de l'information statistique (CNIS).

S'agissant des statistiques non récurrentes, ou dont la compréhension nécessite une première analyse, le canal régulier de vulgarisation est la publication « Infostat Justice », soit un thème étudié en quatre à huit pages de tableaux et commentaires simples, à caractère essentiellement descriptif. Le programme prévisionnel pour 2022, qui sera mis à jour de façon glissante et dont la réalisation pourra s'étendre partiellement sur 2023, est le suivant :

- Les ouvertures de procédure collective en baisse constante entre 2013 et 2020 (paru)
- Rétrospective statistique du traitement pénal des mineurs
- Les admissions à l'aide juridictionnelle en 2020
- Les caractéristiques des populations écrouées
- Les ordonnances de protection contre les violences conjugales
- Les infractions liées aux discriminations
- Les homicides
- Le contentieux du logement : volet squats
- Les tuteurs de tiges majeurs
- La récidive et la réitération
- Les conditions de vie en détention
- Le contentieux du logement : volet bailleurs
- Le contentieux des violences conjugales
- L'activité des médiateurs civils en 2021
- Rapport de la CEPEJ Cycle 2020-2022
- Le traitement judiciaire des auteurs de violences conjugales

## Accroître la visibilité et l'accessibilité des produits statistiques

### Industrialiser les produits statistiques pour accroître l'offre et mieux alimenter le débat public

Il s'agit de passer d'une logique de réponse à la demande systématique par des exploitations spécifiques à une logique d'industrialisation de produits de diffusion standards couvrant l'essentiel des besoins internes et externes pour permettre aux utilisateurs d'être le plus autonome possible. L'objectif est la mise en place d'un système de production industrialisée permettant une mise à disposition sur le Web (intranet/internet et exportables) de tableaux qui puissent répondre aux besoins des utilisateurs (directions métiers du ministère et/ou demandeurs externes, selon le canal de diffusion). La mise à disposition de données localisées dans le domaine civil sera réalisée en 2022.

### Rénover la diffusion et mettre à disposition des outils de visualisation

Au cours des dernières années, la mise à disposition de données plus nombreuses, dans le respect des principes du code de bonnes pratiques de la statistique européenne, a constitué un objectif structurant du développement de l'offre présente sur internet. Elle s'est faite avec les outils en place, sans réelle réflexion d'ensemble sur la structuration du site internet, devenu quelque peu foisonnant. Les données les plus désagrégées sont par ailleurs livrées dans des formats souvent « bruts », avec l'avantage d'une réutilisation facilitée, mais avec l'inconvénient d'une plus faible accessibilité pour l'utilisateur non averti.

---

<sup>5</sup> Avis AVG 5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales

Le Conseil note avec satisfaction les avancées substantielles dans la mise à disposition par les services producteurs de données territoriales plus riches et plus fines. Il demande que le service statistique public poursuive ses efforts dans ce domaine et veille tout particulièrement à garantir la cohérence des informations produites et à en faciliter l'accès notamment aux acteurs locaux.

L'accroissement de l'offre va se poursuivre. Pour favoriser l'accessibilité, donc l'usage des données mises en ligne, une rénovation des pages statistiques du site internet du ministère devra être envisagée, couvrant à la fois une possible réorganisation des rubriques, une harmonisation des outils de mise à disposition, et l'accès à des outils de visualisation permettant une approche plus rapide des chiffres à l'internaute. En 2022, une rénovation des pages statistiques du site internet, déjà prévue dès 2018, mais qui n'a pu avancer du fait de l'arrêt du projet de refonte du site global justice.gouv.fr, sera lancée, en lien avec la DICOM qui pilote le projet de refonte du site global. La question des standards de diffusion, dans un contexte fort d'open data, devra être étudiée.

Par ailleurs, les « produits-phares » de diffusion que constituent les « Chiffres-clés de la Justice » et le « Références Statistiques Justice » (RSJ) sont mis à jour chaque année. En 2021, les chiffres-clés ont été renouvelés. La publication « Références statistiques justice » dont la première édition date de 2015 va faire l'objet de quelques adaptations en 2022. Les fiches thématiques qui la composent seront par ailleurs publiées en « continu » sur internet, dès leur finalisation (sans attendre la conception intégrale de l'ouvrage en fin d'année).

### Une nouvelle collection en 2022, les Infos rapides Justice

La lignée éditoriale existante de la SDSE ne permettait pas de répondre à un besoin de diffusion rapide d'analyses statistiques de premier niveau. Une nouvelle publication, les Infos rapides Justice, verra le jour en 2022 et permettra sur un format court de deux pages, la diffusion régulière de premières analyses sur des thématiques variées. Via une publication Web mise en ligne sur le site du ministère, elle doit permettre une diffusion rapide et souple, en s'affranchissant des contraintes lourdes de programmation.

### Davantage communiquer sur la diffusion des statistiques

La diffusion actuelle est riche mais parfois peu connue faute d'un accompagnement suffisant. Un travail visant à mieux faire connaître nos productions a été entamé en 2016, avec l'alimentation plus régulière de la page d'accueil, la proposition systématique des Infostat Justice en « Une » de l'Intranet et aussi souvent que possible de l'Internet, la publication d'un calendrier de diffusion, et, en lien avec la DICOM, un dispositif de messages d'alerte signalant les publications au moment où elles paraissent, tant en interne au ministère que pour des utilisateurs externes s'inscrivant à ce service. L'Insee est également informé des nouvelles publications, le fil d'actualité sur les publications des services statistiques ministériels est régulièrement alimenté. Ce travail de valorisation sera poursuivi et renforcé avec la DICOM. Un communiqué de presse sera en particulier systématiquement transmis aux médias à l'occasion de la parution des Infostat Justice. La nouvelle collection des Infos rapides Justice contribuera également à mieux valoriser les travaux de la SDSE.

## Coordonner les programmes d'études, d'évaluation et de recherches

De nombreuses études et recherches sont réalisées au ministère ou dans des organismes associés. Chargée de la coordination de la fonction « études et recherche » du ministère, la SDSE a vocation à assurer à la fois le suivi des études réalisées au sein de la Chancellerie, ou sous-traitées, et le suivi des programmes de recherche du GIP « Institut de recherche pour le droit et la justice (IERDJ) », des écoles (ENM, ENG, ENAP, ENPJJ) ou de certains laboratoires coordonnés par le CNRS (CESDIP, CLAMOR). Cette mission de coordination ne peut s'exercer qu'avec l'appui de tous les intervenants et un fonctionnement adossé au Comité des programmes. La préparation d'un nouveau programme pluriannuel d'études et de recherche contribuera à relancer les collaborations. Afin de renforcer les liens entre les chercheurs et le ministère de la justice, des séminaires recherches pilotés par la SDSE seront notamment organisés au cours de l'année 2022. Ils permettront de faire un point sur l'état de l'art de la recherche sur un sujet donné, en lien avec les données existantes au ministère, et les éventuelles études réalisées par la SDSE sur le sujet. Ils permettront de mieux valoriser les données accessibles au sein du service statistique ministériel auprès des chercheurs. Les thèmes des séminaires recherches seront élaborés en lien avec l'IERDJ. L'IERDJ met la SDSE en lien avec les réseaux de chercheurs selon les thèmes choisis.

## Entretenir des relations régulières avec les directions métiers et impulser des travaux d'études transversaux et multi-sources

Compte tenu du caractère très transversal de ses prestations, le programme de travail de la SDSE, en particulier son programme d'études, est établi en lien étroit avec chacune des directions ou services métiers. La préparation de la réunion du Conseil de la statistique et des études, désormais scindée en une partie arbitrée en CODAC et un comité des programmes accueillant également des représentants des écoles, du monde de la recherche et d'autres SSM, conduit à organiser un point régulier annuel avec toutes les directions sur les prestations attendues de la SDSE. Le développement des échanges et des synergies entre équipes concernées au sein du ministère favorisera la réalisation de travaux d'études transversaux et multi-sources.

## Favoriser les échanges sur la statistique et les études au sein du ministère

L'objectif est de renforcer la transversalité sur le domaine statistique et études de façon à faire jouer les synergies et les échanges de bonnes pratiques sur les travaux en cours, les méthodes et les résultats. Un cadre mieux structuré permettra de favoriser ces échanges, il sera précisé au premier semestre 2022 en lien avec les préconisations de la mission conjointe IGJ IG Insee sur la place de la statistique au sein du ministère. Dans le domaine des études, un séminaire études a d'ores et déjà été créé et réuni. Il a pour vocation à associer la ou les directions métiers concernées ainsi que quelques spécialistes du sujet afin de mettre en commun les différentes analyses portant sur une thématique d'étude, celle programmée pour un prochain Infostat Justice en particulier.

## Asseoir le rôle de la SDSE à l'international sur les questions statistiques

La sous-direction de la statistique et des études (SDSE) du secrétariat général du ministère porte la mission de coordination des réponses du ministère aux observatoires nationaux et organismes européens et internationaux spécialisés dans la collecte, le traitement et la production d'informations statistiques.

Cette mission s'inscrit dans le prolongement de son statut de service statistique ministériel, producteur de statistique publique – donc officielle - et de sa reconnaissance par la commission européenne (Eurostat) en tant qu'« autre autorité nationale » responsable du développement, de la production et de la diffusion de statistiques européennes, au côté de

l'Insee, au sens du règlement européen n°223/2009 révisé. Correspondante d'Eurostat, mais aussi de l'ONU et autres organismes internationaux, sous l'autorité de l'Insee qui assure la coordination de l'ensemble de la statistique publique, la SDSE doit veiller à la cohérence des données statistiques relatives à la justice officiellement transmises vers les organismes tant internationaux que nationaux.

En 2021, la SDSE a participé à un groupe de travail « recherche-action » sur la prostitution des mineurs. Par ailleurs, la SDSE poursuivra ses contributions aux travaux et rapports des différents observatoires qui la sollicitent : Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière (ONISR), mission interministérielle pour la protection des femmes (MIPROF), Observatoire Français des Drogues et Toxicomanies (OFDT), commission de suivi de la détention provisoire, délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL), etc.

## Contribuer aux travaux d'évaluation

La SDSE intervient en appui des directions et services sur les différentes études d'impact sur les aspects quantitatifs, en fonction des besoins exprimés et sur les missions confiées à l'inspection générale de la justice (IGJ) et aux directions.

Pour répondre aux besoins d'évaluation des directions métiers, la SDSE met à disposition de la DSJ les différents indicateurs nécessaires au dialogue de gestion dans les délais attendus pour alimenter Pharos, qu'ils soient produits dans le cadre ou en dehors du projet SID. Les évolutions de la gouvernance des données déposées dans le SID permettent désormais à la DACG d'y avoir également accès.

La SDSE réalise également des travaux d'analyse spécifiques à la demande des directions, de l'IGJ et des services, venant en appui sur les aspects quantitatifs à leurs travaux d'évaluation des politiques publiques et aux études d'impact. En 2021 la participation à l'évaluation de l'expérimentation de tentative de médiation familiale préalable obligatoire, entamée en 2017, a été poursuivie dans le cadre de l'extension de cette expérimentation. La SDSE a également participé aux études d'impact de la mise en œuvre du CJPM et à la préparation de l'évaluation de sa mise en œuvre.

## Favoriser l'accès des chercheurs aux données quantitatives sur la Justice

Dans son rôle de coordination de la recherche, la SDSE est amenée à accompagner les équipes de recherche pour un accès facilité aux données dont elles ont besoin. S'agissant des données quantitatives, un accès à des bases de données documentées, via un dispositif sécurisé utilisé par la statistique publique (le centre d'accès sécurisé aux données, CASD) est privilégié. Des données sur les Conseils de prud'hommes, sur les affaires terminées enregistrées dans Cassiopée, sur les PACS et sur les tribunaux de commerce y sont d'ores et déjà accessibles. Les données du fichier statistique du casier judiciaire y ont été déposées début 2020.

## Assurer un suivi des études et recherches Justice en cours

La SDSE participe régulièrement aux instances de concertation des organismes de recherche subventionnés par le ministère : Institut pour la recherche sur le droit et la justice (IERDJ), Centre de Recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales (CESDIP), l'unité mixte de service CLAMOR créée en 2016 sous tutelle conjointe de la justice et du CNRS et dédiée à l'histoire de la justice sur support numérique.

Enfin, un appui est fourni à la délégation aux affaires européennes et internationales (DAEI) du ministère pour financer les études de droit comparé demandées par les directions et ne pouvant être prises en charge en interne.

## 1- Statistiques sur la justice pénale programme 2022

	Périodicité	Partenaires	Diffusion
<b>Statistiques récurrentes</b>			
Indicateurs trimestriels pénaux	Trimestrielle		Internet
Statistiques trimestrielles sur le milieu ouvert	Trimestrielle		Internet
Statistiques annuelles sur le milieu ouvert	Annuelle : juillet		Internet
Statistiques trimestrielles sur le milieu fermé	Trimestrielle		Internet
Activité pénale des cours d'appel	Annuelle		Internet
Activité des cours d'assises	Annuelle		Internet
Activité des tribunaux de police	Annuelle		Internet
Indicateurs infra-annuels de l'activité des juridictions	Trimestrielle		Intranet
Délégués du procureur et médiateurs	Annuelle		Intranet
Activité des conciliateurs	Annuelle		Intranet
Suivi de la Libération sous contrainte	Mensuelle		Intranet
<b>Etudes récurrentes</b>			
La récidive des personnes sortant de prison	Annuelle		Infos rapides justice
Bilan du contentieux routier	Annuelle	ONISR	
Statistiques sur le traitement judiciaire des infractions liées aux stupéfiants	Annuelle	OFDT	
Fiches sur la justice pénale et l'activité des juridictions pénales	Annuelle		Références statistiques justice
<b>Etudes non récurrentes</b>			
Rétrospective statistique du traitement pénal des mineurs			Infostat Justice
Les homicides			Infostat justice
Les caractéristiques des populations écrouées			Infostat justice
Les conditions de vie en prison			Infostat justice
La récidive et la réitération			Infostat justice
Les tuteurs de tiggistes majeurs			Infostat justice
Les infractions liées aux discriminations			Infostat justice
<b>Travaux méthodologiques</b>			
Comparaison des statistiques sécurité intérieure et justice : morts violentes		SSMSI	
Travaux préparatoires à la diffusion en NFI			
Refonte de l'enquête auprès des associations d'aide aux victimes		SADJAV	
Enrichissement de l'enquête sur les ordonnances de protection violences conjugales par des données relatives aux auteurs			
<b>Système d'information</b>			
Suivi du projet ASTREA – refonte du fichier statistique du casier judiciaire national		CJN	
Construction d'un fichier des sortants de détention pour étude de la récidive		DAP, DACG	
Exploitation des données de l'ATIGIP		ATIGIP	
Intégration des cours d'appel dans le fichier statistique Cassiopée			
Construction du fichier statistique sur les détenus (Genésis)		DAP	
Construction d'un fichier statistique sur les contraventions traitées par les tribunaux de police (Minos)		ANTAI	
Statistiques sur l'activité des officiers du ministère public (OMP) et du Centre National de Traitement de Rennes		ANTAI - DCSP	
Construction d'un fichier statistique sur les délits forfaitisés		ANTAI	
APPI/PRISME avec Renovation de la chaîne de traitement des données issues de l'applicatif APPI sur l'application des peines		DAP-DACG	

Enquêtes récurrentes	
Cadres du parquet (ajout d'un volet sur les cours criminelles)	DACG
Enquête auprès des délégués du procureur	DACG
Enquête auprès des médiateurs pénaux	DACG
Enquête auprès des associations socio-judiciaires	DACG
Enquête auprès des juridictions sur la réparation de détention provisoire à tort	DACG
Indicateurs trimestriels	DSJ
Enquêtes non récurrentes	
Enquête sur la perception du travail d'intérêt général auprès d'organismes accueillant des TIGistes mineurs	DAP, DPJJ, ATIGIP

## 2- Statistiques sur la justice civile programme 2022

	Périodicité	Partenaires	Diffusion
Statistiques récurrentes			
Activité des juridictions civiles et commerciales	Annuelle		Internet
Indicateurs infra-annuels de l'activité des juridictions	Trimestrielle		Intranet
Activité civile des cours d'appel par nature d'affaire	Annuelle		Intranet
Données civiles mensuelles brutes pour Pharos	Mensuelle		Flux
Etudes récurrentes			
Fiches sur la justice civile et commerciale, et sur l'activité des juridictions civiles et commerciales	Annuelle		Références statistiques justice
Etudes non récurrentes			
Etude démographique sur les officiers publics ministériels			Infostat justice
Les ordonnances de protection contre les violences conjugales			Infostat justice
Les admissions à l'aide juridictionnelle			Infostat justice
Les contentieux liés au logement			Infostat justice
L'activité des médiateurs civils en 2021			Infostat justice
Travaux méthodologiques			
Travaux sur les stocks civils			
Suivi des divorces contentieux et exploitation Fideli pour les divorces consentement mutuel			
Système d'information			
Suivi du projet PORTALIS – refonte de la chaîne sur les conseils de prudhommes (CPH)		DSJ, DACS	
Production de statistiques sur le champ des professions réglementées (base OPM)		DACS	
Prise en compte des modes alternatifs de règlement des différends (MARD) dans les dispositifs de gestion des affaires civiles		DSJ, DACS, Sadjav	
Reprise de la production statistique sur les majeurs protégés et sur les mineurs protégés		DSJ, DACS	
Enrichissement du fichier statistique sur les tribunaux de commerce par des données économiques issues d'Esane		Insee	
Production du fichier statistique du répertoire général civil à partir des différents dispositifs de gestion des affaires civiles et commerciales		DSJ, DACS	
Enquêtes récurrentes			
Enquête sur les injonctions de payer européennes		DACS	
Enquête auprès des conciliateurs de justice		DACS-DSJ	
Enquête auprès des juridictions sur leur activité administrative et leur activité en matière de saisies et cessions de rémunérations		DACS	
Indicateurs annuels civils		DSJ	
Indicateurs trimestriels		DSJ	
Enquêtes non récurrentes			
Enquête sur les décisions prises par les juridictions dans le cadre de contentieux amenés par des bailleurs ou liés à des situations de squats		DACS	
Enquête sur les ordonnances de protection violences conjugales		DACS	
Enquête sur l'activité des médiateurs civils en 2021		Sadjav	



### 3- Statistiques sur la justice des mineurs programme 2022

	Périodicité	Partenaires	Diffusion
<b>Statistiques récurrentes</b>			
Indicateurs trimestriels pénaux	Trimestrielle		Internet
Activités des tribunaux pour enfants et des juges pour enfants	Annuelle		Intranet
Tableau de bord CJPM	Mensuel		Mailing
<b>Etudes récurrentes</b>			
Fiches sur la justice des mineurs et sur l'activité des juridictions pour mineurs	Annuelle		Références statistiques justice
<b>Etudes non récurrentes</b>			
Rétrospective statistique du traitement pénal des mineurs			Infostat justice
<b>Travaux méthodologiques</b>			
Appariement des données civiles et pénales dans le cadre de la construction d'un panel des jeunes suivis en justice			
Adaptation des productions de la SDSE (RSJ, indicateurs pénaux) au CJPM			
<b>Système d'information</b>			
Construction d'un panel des jeunes suivis en justice		DPJJ, DSJ	
Suivi du projet PARCOURS		DPJJ	
Collecte de tableaux de bord de l'activité des juridictions pour mineurs		DPJJ	
<b>Enquêtes récurrentes</b>			
Indicateurs trimestriels		DSJ	
<b>Enquêtes non récurrentes</b>			
Enquête sous-traitée auprès des tuteurs de tuteurs mineurs			

### 4- Statistiques sur l'accès à justice programme 2022

	Périodicité	Partenaires	Diffusion
<b>Statistiques récurrentes</b>			
Données sur l'aide juridictionnelle	Mensuelle		Flux
Les timbres fiscaux	Semestrielle		Internet
Estimation des timbres « représentation obligatoire » des cours d'appel, pour l'année	Quadrimestrielle	SG/SFA/SDBA	Note
<b>Etudes récurrentes</b>			
Fiches sur l'aide juridictionnelle	Annuelle		Références statistiques justice
<b>Etudes non récurrentes</b>			
Les admissions à l'aide juridictionnelle en 2020			Infostat justice
<b>Travaux méthodologiques</b>			
Refonte du questionnaire d'enquête auprès des associations d'aide aux victimes			
<b>Système d'information</b>			
Suivi de l'atterrissage du projet SIAJ et refonte du fichier statistique relatif à l'aide juridictionnelle			
<b>Enquêtes récurrentes</b>			
Enquête auprès des conseils départementaux d'accès au droit (CDAD) - Point-justice		Sadjav	
Enquête auprès des associations d'espaces rencontre parents-enfants (ERPE)		Sadjav	
Enquête auprès des maisons de justice et du droit (MJD) - Point-justice		Sadjav	
Enquête auprès des associations d'aide aux victimes (AAV)		Sadjav	
Enquête auprès des juridictions sur leur utilisation de la visioconférence		SG	
<b>Enquêtes non récurrentes</b>			
Enquête sous-traitée auprès des médiateurs au civil			

## ANNEXE : Les publications de la SDSE en 2021

Références Statistiques Justice 2019	
Les Chiffres clés de la justice 2021	
Les condamnations en 2019 et 2020	
La contrainte pénale : 6377 peines prononcées en cinq ans et demi	Infostat Justice
Les auteurs d'infractions à la sécurité routière devant la justice	Infostat Justice
L'installation des notaires de la première carte (2016-2018)	Infostat Justice
Le traitement du contentieux de l'environnement par la justice pénale entre 2015 et 2019	Infostat Justice
Mesurer et comprendre la récidive des sortants de prison	Infostat Justice
Motivation de la peine par la cour d'assises : un aperçu des arrêts rendus en 2018	Infostat Justice
Statistiques trimestrielles de milieu ouvert – 2020T3	
Statistiques trimestrielles de milieu ouvert – 2020T4	
Statistiques trimestrielles de milieu ouvert – 2021T1	
Statistiques trimestrielles de milieu ouvert – 2021T2	
Statistiques annuelles de milieu ouvert – 2020	
Indicateurs pénaux – 2020T3	
Indicateurs pénaux – 2020T4	
Indicateurs pénaux – 2021T1	
Indicateurs pénaux – 2021T2	

## LES SIGLES UTILISÉS DANS CE DOCUMENT

AJ	Aide Juridictionnelle
ANTAI	Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions
APPI	Application des Peines, Probation et Insertion
ASP	Autorité de la Statistique Publique
ASTREA	Application de Stockage, de TRaitement et de Restitution des Antécédents judiciaires
ATIGIP	Agence du Travail d'Intérêt Général et de l'Insertion Professionnelle des personnes placées sous main de justice
CASD	Centre d'Accès Sécurisé aux Données
Cassiopée	Chaîne Applicative Supportant le Système d'Information Opérationnel pour le Pénal Et les Enfants
Cepi-DC	Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès
CESDIP	CENtre de recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales
CLAMOR	Centre pour les humanités numériques et l'histoire de la justice
CNAF	Caisse Nationale des Allocations Familiales
CNIS	Conseil National de l'Information Statistique
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
COLB	Conseil d'orientation de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
CODAC	Comité des Directeurs d'Administration Centrale
CPH	Conseils de Prud'hommes
CSN	Conseil Supérieur du Notariat
CVS	Cadre de Vie et Sécurité
DACG	Direction des Affaires Criminelles et des Grâces
DACS	Direction des Affaires Civiles et du Sceau
DAP	Direction de l'Administration Pénitentiaire
DICOM	Délégation à l'Information et la COMMunication
DIHAL	Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement
DPJJ	Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
DSJ	Direction des Services Judiciaires
ENAP	Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire
ENG	Ecole Nationale des Greffes
ENM	Ecole Nationale de la Magistrature
ENPJJ	Ecole Nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
ERPE	Espace de Rencontre Parents-Enfants
Esane	Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises
FIDELI	Fichier Démographique d'origine fiscale sur les Logements et les Individus
Genesis	GEstion Nationale des personnes Ecrouées pour le Suivi Individualisé et la Sécurité
GIP-MRDJ	Groupeement d'Intérêt Public « Mission de Recherche Droit et Justice
ICCS	International Classification of Crime for Statistical Purposes (nomenclature statistique internationale des infractions)
Insee	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
JUNIP	JURidiction à compétence Nationale pour le traitement des Injonctions de Payer
LPJ	Loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de Programmation 2018-2022 et de réforme pour la Justice
MARD/MARL	Modes Alternatifs de Règlement des Différends / des Litiges
MIPROF	Mission Interministérielle pour la PROtection des Femmes
MJD	Maisons de Justice et du Droit
MOAT	Maîtrise d'Ouvrage Transverse
NFI	Nomenclature Française des Infractions
OFDT	Observatoire Français des Drogues et Toxicomanies
ONDRP	Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales
ONISR	Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière
OPM	Officiers Publics et Ministériels
PACS	PActe Civil de Solidarité
Portalis	portail d'informations et de services de la Justice, future interface de gestion de l'ensemble des procédures judiciaires
PPN	Procédure Pénale Numérique
PRISME	
RGC	Répertoire Général Civil
ROMEO	Réquisitions et Ordres de Missions Extérieurs pour les Opérateurs
RSJ	Références Statistiques Justice
Sadjav	Service de l'Accès au Droit et à la Justice et de l'Aide aux Victimes
SDSE	Sous-Direction de la Statistique et des Etudes
SG	Secrétariat Général
SID	Système d'Information Décisionnel et statistique
SNUM	Service du NUMérique
SPIP	Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation
SSM	Service Statistique Ministériel
SSMSI	Service Statistique Ministériel de la Sécurité Intérieure
TGI	Tribunal de Grande Instance
TI	Tribunal d'Instance
TIG	Travail d'Intérêt Général
TJ	Tribunal judiciaire
TPRX	Tribunal de PRoximité